

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
10 OCTOBRE 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 10 octobre 2023 à 14h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Suivi des demandes antérieures, questions et nouvelles demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 Septembre 2023
- 1.8. Adoption du règlement 2023-008 sur le contrôle des animaux domestiques
- 1.9. Adoption du règlement 2023-010 modifiant le règlement 2009-07-010 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 1.10. Calendrier 2024 des séances du conseil municipal
- 1.11. Modification des résolutions 2022-11-492, 2022-11-493, 2022-11-506 et 2023-09-382 pour indiquer la provenance des sommes nécessaires au paiement
- 1.12. Adoption de la politique de confidentialité de la municipalité de Papineauville
- 1.13. Adoption de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Papineauville
- 1.14. Modification de la politique de frais de déplacement
- 1.15. Mandat à un huissier de justice : jugement de la Cour municipale 22-05393-8
- 1.16. Résolution d'intérêt : partenariat avec l'Office d'Habitation de l'Outaouais pour un projet de logements abordables
- 1.17. Cession des lots 4 998 209 / 4 998 210 / 4 998 720 : mandat à la direction générale
- 1.18. Mandat à notre aviseur légal en matière de nuisance, salubrité et respect de la réglementation municipale

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de septembre 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 septembre 2023
- 2.3. Adoption de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 et 2023.
- 2.4. Adoption des résultats anticipés au 31 décembre 2023 du budget 2023
- 2.5. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.6. Sanivac : autorisation de paiement de la facture 843251 et 855035 pour la vidange des installations septiques
- 2.7. PMB Huissiers de justice : autorisation de paiement
- 2.8. Dépôt à neige : autorisation de paiement de la facture 27762 du 29 septembre 2023 de David Riddell Excavations/Transport

3. Ressources humaines

- 3.1. Embauche d'un responsable de la bibliothèque
- 3.2. Recrutement d'un 2e brigadier scolaire
- 3.3. Démission du pompier Frédérick Gariépy
- 3.4. Exposition FIHOQ : autorisation de participation

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Droit de passage pour l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation pour la saison 2023-2024
- 4.2. Travaux supplémentaires pour la réfection de l'escalier extérieur de l'Ancienne Mairie : acceptation d'une proposition
- 4.3. Ajustement des structures (regard) : autorisation de dépense
- 4.4. Remplacement des sanitaires au centre communautaire : autorisation de dépense
- 4.5. Travaux d'asphaltage : Acceptation d'une proposition
- 4.6. Réparation de l'entrée à la station de pompage : autorisation de dépense
- 4.7. Abattage d'arbres : acceptation d'une proposition

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Dérogation mineure 2023-0010 – 145, rue Lionel : Consultation du public et décision
- 6.3. Demande de PIIA 2023-0011 : projet intégré au 197, rue Papineau : décision
- 6.4. Demande de PIIA 2023-0012 : travaux de rénovation extérieur au 156, rue Henri-Bourassa : décision
- 6.5. Demande d'appui à la demande CPTAQ 79728 pour le 772, chemin Saint-Hyacinthe-décision
- 6.6. Demande de démolition 397 rue Papineau : décision

7. Environnement

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Fête de l'Halloween : budget d'activité
- 8.2. Soirée cinéma horreur : autorisation de dépense
- 8.3. Soirée Chassomaniak 2024
- 8.4. Souper steak : reddition de compte et versement des profits à la Corporation des loisirs de Papineauville/Sainte-Angélique
- 8.5. Renouvellement annuel des périodiques à la bibliothèque
- 8.6. Tables rondes pour le centre communautaire : autorisation de dépense
- 8.7. Motion de félicitations au comité du Symposium d'art In situ
- 8.8. Motion de félicitations : Première édition du Parcours on court
- 8.9. Motion de remerciement : Entreprise FYKA

9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
 - 9.1.1. Dépôt de correspondance par la direction générale
- 9.2. Questions sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Madame Béatrice Cardin, conseillère siège numéro 5

Absences motivées

Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil forme quorum et siège sous la présidence du maire Paul-André David

1.3 2023-10-393 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h00 devant 2 personnes.

1.4 SUIVI DES DEMANDES ANTÉRIEURES, QUESTIONS ET NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC-

La période de question débute à 14h02. Il n'y a aucune demande ou question du public.

1.5 2023-10-394 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2023-10-395 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2023-10-396 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2023-10-397 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-008 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le règlement 2023-008 sur le contrôle des animaux domestiques.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2023-10-398 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-07-010 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* (LFM) stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil adopte le règlement 2023-010 modifiant le règlement 2009-07-010 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2023-10-399 CALENDRIER 2024 DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant l'article 148 du Code municipal du Québec établissant l'obligation par les municipalités d'établir, par résolution, avant le début de chaque année civile, un calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024 qui se tiendront le mardi.

16 janvier 19h00	13 février 14h00	12 mars 19h00
9 avril 19h00	14 mai 19h00	11 juin 19h00
2 juillet 19h00	13 août 19h00	10 septembre 19h00
8 octobre 14h00	12 novembre 19h00	10 décembre 19h00

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2023-10-400 MODIFICATION DES RÉOLUTIONS 2022-11-492, 2022-11-493, 2022-11-506 ET 2023-09-382 POUR INDIQUER LA SOURCE DE FINANCEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-11-492 autorisant divers achats pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-11-493 autorisant l'achat de couvre-tout pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-11-506 autorisant l'achat de 3 abris solaires pour le parc de jeux d'eau;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-382 autorisant l'achat de mobilier pour le parc de jeux d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'indiquer la source de financement pour le paiement de ces achats;

ATTENDU la recommandation de la responsable ces finances;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la responsable des finances, modifie la résolution 2022-11-506 et qu'il soit ajouté qu'un montant de 26 607.00 \$ proviendra de la subvention reçue du gouvernement fédéral et qu'un transfert du surplus accumulé non affecté au montant de 22 636.63 \$ est autorisé pour rendre les sommes disponibles.

Que ce Conseil, sur recommandation de la responsable des finances, modifie les résolutions 2022-11-492, 2022-11-493 et 2023-09-382 et qu'il soit indiqué qu'un transfert du surplus accumulé non affecté est autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2023-10-401 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Papineauville est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte la politique de confidentialité de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2023-10-402 ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Papineauville est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2023-10-403 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-12-544 permettant un projet pilote sur le remboursement des frais de déplacement;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, met fin au projet pilote sur le remboursement des frais de déplacement.

Que ce Conseil modifie la Politique de remboursement des frais tel qu'indiqué à la résolution 2022-12-544;

Article 9.

9.1 La tarification de la municipalité pour les frais de déplacement liés à l'utilisation du véhicule personnel est celle qui est prévu annuellement par Revenu Québec au 1^{er} janvier de chaque année.

9.2 Une indemnité additionnelle de 0,05\$ est allouée par kilomètre parcouru pour co-voiturage.

9.3 La distance reconnue aux fins du calcul de l'indemnisation de déplacement se calcule comme suit : la distance la plus courte entre le lieu de travail à la municipalité ou celui de la résidence et le lieu de destination du déplacement. L'indemnité versée est calculée sur la base du trajet le plus court en temps lorsque plusieurs itinéraires sont possibles.

9.4 Une indemnité additionnelle de 10\$ l'heure est aussi versée si le véhicule utilisé doit demeurer allumé durant une intervention.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.15 2023-10-404 MANDAT À UN HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE
22-05393-8**

ATTENDU le jugement de la Cour municipale de la MRC des Collines numéro 22-05393-8 autorisant la municipalité à entreprendre les actions requises pour nettoyer la propriété concernée;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner mandat à un huissier de justice de s'assurer de l'exécution de cette décision du tribunal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil mandate PMB Huissiers de justice, à entreprendre toutes les démarches nécessaires permettant de s'assurer que le jugement 22-05393-8 de la Cour municipale de la MRC des Collines soit respecté.

Conformément audit jugement, tous les coûts encourus par la municipalité, incluant les honoraires extra-judiciaires, en exécution du présent jugement sont assimilables à une taxe foncière et constituent une créance prioritaire sur l'immeuble.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.16 2023-10-405 RÉOLUTION D'INTÉRÊT : PARTENARIAT AVEC L'OFFICE D'HABITATION DE
L'OUTAOUAIS POUR UN PROJET DE LOGEMENTS ABORDABLES**

ATTENDU les discussions entreprises avec l'Office d'Habitation de l'Outaouais pour la construction de logements abordables sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil informe l'Office d'Habitation de l'Outaouais de son intérêt pour un partenariat de construction de logements abordables sur son territoire.

Que ce Conseil autorise le maire, Paul-André David et la directrice générale, Martine Joanisse, à poursuivre les discussions avec l'Office d'Habitation de l'Outaouais afin d'établir de quelle façon sera versée la contribution obligatoire de 10% du projet de construction.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**1.17 2023-10-406 CESSION DES LOTS 4 998 209 / 4 998 210 / 4 998 720 : MANDAT À LA
DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU que la municipalité est propriétaire des lots 4 998 209, 4 998 210 et 4 998 720 et que ces derniers n'ont aucune utilité;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil mandate la directrice générale à entreprendre les démarches en vue de vendre les lots 4 998 209, 4 998 210 et 4 998 720. Toutes propositions retenues devront faire l'objet d'une résolution du conseil municipal. Lesdits terrains sont vendus sans garantie légale.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2023-10-407 MANDAT À NOTRE AVISEUR LÉGAL EN MATIÈRE DE NUISANCE, SALUBRITÉ ET RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- ATTENDU que les propriétaires des lots 4 997 174, 4 997 210, 4 997 706 et 6 397 693 négligent leurs bâtiments construits depuis moins de 3 ans;
- ATTENDU que des infiltrations d'eau ont été nombreuses dans les appartements au point que la présence de moisissures et champignons est visible à l'œil nu;
- ATTENDU que les locataires quittent les logements jugés insalubres faute d'avoir des suivis des propriétaires;
- ATTENDU que les propriétaires négligent de se conformer à la réglementation obligeant l'installation de compteurs d'eau;
- ATTENDU que les propriétaires ne respectent les conditions d'émission des permis de construction;
- ATTENDU le règlement 2016-003 sur les nuisances;
- ATTENDU le règlement 2018-003 concernant les branchements à l'aqueduc et à l'égout municipal et ses amendements;
- ATTENDU le règlement 2022-023 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Papineauville;
- ATTENDU la recommandation de l'inspectrice municipale adjointe;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil municipal mandate le cabinet Deveau Avocats à entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour Supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, soient :

- l'installation des compteurs d'eau conformément à la réglementation;
- la réparation des bâtiments en respect de la réglementation relative à l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- le respect des permis de construction émis
- que la municipalité de Papineauville soit autorisée à réaliser les travaux aux frais des propriétaires en cas de défaut.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé maximal de 10 000.00 \$ pour ce faire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2023-10-408 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 septembre 2023 pour un montant total de 115 980.33 \$ comprenant les chèques numéros 14708 à 14733.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 septembre 2023 au montant de 461 678.78 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504184 à 504245.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 septembre 2023 au montant de 78 368.12 \$ comprenant les prélèvements numéro 7138 à 7193.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 618 152.26 \$ au 30 septembre 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 80 228.15 \$ jusqu'au 30 septembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2023-10-409 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 septembre 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (79.70 %) et d'investissement du budget 2023 au 30 septembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2023-10-410 ADOPTION DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2022 ET 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin.

Que ce Conseil adopte l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2022 et 2023.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2023-10-411 ADOPTION DES RÉSULTATS ANTICIPÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 DU BUDGET 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte les résultats anticipés au 31 décembre 2023 pour le budget 2023.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2023-10-412 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel pour le mois de septembre sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2023-10-413 SANIVAC : AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 843251 ET 855035 POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-12-566 octroyant à la compagnie Sanivac un contrat pour la vidange des installations septiques des résidences isolées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU la réception des factures 843251 et 855035 pour services rendus à ce jour dans ce dossier;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé au montant de 7088.21 \$ taxes incluses à la compagnie Sanivac en paiement des factures 843251 et 855035.

Que tous les propriétaires touchés par ces vidanges septiques soient refacturés.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 411 : Services professionnels.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2023-10-414 PMB HUISSIERS DE JUSTICE : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-243 mandatant un huissier de justice à réaliser l'objet du jugement de la Cour Supérieur 550-17-012802-235;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-07-299 mandatant un huissier de justice à réaliser l'objet du jugement de la Cour Supérieur 550-17-12887-236;

ATTENDU la réception des factures suivantes en lien avec la réalisation de ces mandats :

Dossier	Date	Facture	Montant
550-17-012887-236	29-09-2023	160584	11 778.34\$ plus taxes
550-17-012802-235	29-09-2023	160585	42 609.20\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé au montant de 54 387.54\$ plus taxes à Paradis Montpetit Beauchamp inc, Huissiers de justice en paiement des factures 160584 et 160585.

Que la direction générale soit mandatée à entreprendre les démarches nécessaires pour récupérer toutes ces sommes auprès des personnes concernées.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Frais juridiques.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.8 2023-10-415 DÉPÔT À NEIGE : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 27762 DU 29 SEPTEMBRE 2023 DE DAVID RIDDELL EXCAVATIONS/TRANSPORT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-263 octroyant à la compagnie David Riddell Excavation/Transport le contrat de construction du dépôt à neige;

ATTENDU la réception du décompte progressif en date du 3 octobre 2023 au montant de 308 382.55 \$ plus taxes pour les travaux effectués;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 30 838.26 \$ plus taxes;

ATTENDU la recommandation de paiement d'Équipe Laurence;

ATTENDU la réception de la facture 27762 du 29 septembre 2023 de la compagnie David Riddell Excavation/Transport

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation d'Équipe Laurence, autorise une dépense totale de 308 382.55 \$ plus taxes, selon la recommandation de paiement no 1.

Qu'un déboursé au montant de 277 544.29\$ \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 27762 à la compagnie David Riddell Excavation/Transport pour les travaux exécutés jusqu'au 30 septembre 2023.

Que ce paiement soit conditionnel à la réception d'une déclaration statutaire prouvant que les sous-traitants et fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 723 : dépôt à neige.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2023-10-416 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que des entrevues ont eu lieu le 4 octobre pour combler le poste de responsable de la bibliothèque;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des candidatures;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation du comité d'analyse des candidatures, procède à l'embauche de Kristle Côté-Boisvert pour occuper le poste de responsable de la bibliothèque à compter du 23 octobre 2023. Les conditions d'embauche applicables sont celles prévues au manuel des cols blancs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2023-10-417 RECRUTEMENT D'UN 2E BRIGADIER SCOLAIRE

ATTENDU qu'il y a nécessité d'embaucher un 2^e brigadier pour la traverse située au coin des rues Jeanne-d'Arc et Papineau;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, autorise la direction générale à lancer un processus de recrutement pour un 2^e brigadier scolaire.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2023-10-418 DÉMISSION DU POMPIER FRÉDÉRIK GARIÉPY

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil prend acte de la démission du pompier Frédérik Gariépy en date du 1^{er} octobre 2023. Que ce dernier soit remercié pour le temps consacré au service de la communauté.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2023-10-419 EXPOSITION FIHOQ : AUTORISATION DE PARTICIPATION

ATTENDU que l'Expo Québec Vert de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) se tient du 1^{er} au 3 novembre 2023 à St-Hyacinthe;

ATTENDU la pertinence d'autoriser la participation de Vanessa Lamarche, col bleu en horticulture et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux publics, autorise l'inscription de Vanessa Lamarche à la journée du 2 novembre 2023 au coût de 32.00 \$ plus taxes à l'Expo Québec vert.

Les frais de repas seront remboursés selon la politique en vigueur et il y aura utilisation de la voiture électrique pour le déplacement.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 454 : Formation

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2023-10-420 DROIT DE PASSAGE POUR L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES VALLÉE DE LA NATION POUR LA SAISON 2023-2024

ATTENDU que le Club des motoneigistes AMVN souhaite obtenir un droit de passage sur le chemin du Vieux pont pour la saison hivernale 2023-2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accorde un droit de passage pour la saison hivernale 2023-2024 sur le chemin du Vieux-Pont à l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation.

Que ce droit de passage soit conditionnel au respect des droits et de la quiétude des propriétaires riverains de la piste. Il est entendu que cette autorisation saisonnière pourrait devenir invalide en cours de saison si la municipalité prenait une décision en ce sens.

Qu'une preuve d'assurance de responsabilité civile soit fournie à la municipalité pour la période couvrant cette demande.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2023-10-421 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉFECTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR DE L'ANCIENNE MAIRIE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-06-269 autorisant la réfection de l'escalier extérieur de l'Ancienne Mairie et le démantèlement de l'escalier existant ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des travaux supplémentaires avant l'installation du nouvel escalier consistant en la construction d'une nouvelle dalle de béton au premier palier et le coulage de nouvelles colonnes pour soutenir la structure;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la proposition de Béton LCL Inc (devis 1128 du 26 septembre 2023) au montant de 9265.00 \$ plus taxes, pour les travaux précités. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 23 02001 000 : Édifice Ancienne-Marie

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2023-10-422 AJUSTEMENT DES STRUCTURES (REGARD) : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-372 autorisant une dépense maximale de 23 400\$ pour l'ajustement de structures et qu'une somme supplémentaire est requise pour l'achat de pièces;

ATTENDU la réception d'une seule soumission à cet effet, soit NIVEX au montant de 9 539.94\$ avant taxes;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de Nivex au montant de 9 539,94 \$ avant taxes afin de procéder à l'achat de pièces pour effectuer les travaux d'ajustement de structures.

Une dépense et un déboursé au montant de 9 539,94 \$ avant taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 320000 521 : Entretien chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2023-10-423 REMPLACEMENT ET RÉPARATION DES SANITAIRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réparation et au remplacement de certains sanitaires défectueux au centre communautaire et que ses travaux seront effectués par l'équipe des travaux publics;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Madame la conseillère Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense maximale de 10 000,00\$ plus taxes pour procéder à la réparation et au remplacement de certains sanitaires défectueux au centre communautaire.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 522 : Entretien et réparation bâtisse et terrain.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2023-10-424 TRAVAUX D'ASPHALTAGE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des réparations d'asphalte et la réception d'une seule proposition en ce sens ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 18 septembre 2023 de la compagnie Excavation Séguin-Lafleur au montant de 13 250,00 \$ pour des travaux d'asphaltage.

Une dépense et un déboursé au montant de 13 250,00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 320000 521 : Entretien chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2023-10-425 RÉPARATION DE L'ENTRÉE À LA STATION DE POMPAGE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel pour effectuer la réparation de l'entrée de la station principale de pompage ;

ATTENDU la réception d'une seule soumission à cet effet, soit RONA Outaouais au montant de 3 398,55 \$ avant taxes ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte les propositions 96814 & 98422 en date du 26 septembre 2023 de Rona Outaouais au montant de 3 398,55 \$

plus taxes afin de faire l'achat de matériel nécessaire pour effectuer les réparations de l'entrée de la station principale de pompage.

Une dépense et un déboursé au montant de 3 398,55\$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 41400 526 : Entretien et réparation machineries et équipements.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 2023-10-426 ABATTAGE D'ARBRES : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la réception d'une soumission de Robin Guindon au montant de 5 400,00 \$ avant taxes pour l'abattage et le ramassage d'arbres dangereux;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 29 septembre 2023 de Robin Guindon au montant de 5 400,00\$ plus taxes pour l'abattage de plusieurs arbres dangereux sur le territoire de municipalité.

Une dépense et un déboursé au montant de 5 400,00\$ \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste 02 32000 521 : Entretien chemins, rues, routes et trottoirs.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2023-10-427 STATISTIQUES DE SEPTEMBRE 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de septembre 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	Septembre	2023
Systèmes d'alarme	1	8
Désincarcération	4	59
Entraide	-	8
Incendie	1	5
Sauvetage nautique	-	2
Autres assistances	-	8
Total	6	90

6. URBANISME

6.1 2023-10-428 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE SEPTEMBRE 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de septembre 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Septembre	2023
Rénovation	5	73
Abattage d'arbres	1	29
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	3	22

Démolition	-	2
Eau souterraine	-	1
Lotissement	-	11
Animaux domestiques	2	19
Galerie, clôture	1	15
Installation septique	-	6
Mur de soutènement	-	-
Nouvelle construction	1	4
Piscine	1	14
Remblai déblai	2	6
Branchement	1	6
Affichage	-	3
Certificat d'occupation	-	8
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	2
Bande riveraine	-	1
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire		1
Total	17	223

6.2 2023-10-429 DÉROGATION MINEURE 2023-0010 – 145, RUE LIONEL : CONSULTATION DU PUBLIC ET DÉCISION

- ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;
- ATTENDU que la présente demande a pour effet d'autoriser la construction d'une remise de 22.31 mètres carrés en marge avant;
- ATTENDU que le projet de construction déroge de l'article 4.12 du règlement de zonage 2021-007 relativement à la localisation des garages détachés qui n'autorise l'implantation qu'en cour arrière et latérale ;
- ATTENDU que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU que toute personne a pu se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de dérogation mineure 2023-001 permettant la construction d'une remise en cour avant. Le bâtiment sera implanté à 6.40 mètres de l'emprise de la rue, dans la partie droite de la cour avant, dans le respect de l'article 4.12 du règlement de zonage 2022-005.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2023-10-430 DEMANDE DE PIIA 2023-0011 : PROJET INTÉGRÉ AU 197, RUE PAPINEAU : DÉCISION

- ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-003;

- ATTENDU que la demande a pour effet d'autoriser la construction de deux maisons unifamiliales avec possibilité de logement au niveau du rez-de-chaussée ;
- ATTENDU qu'il s'agit de la phase 1 d'un projet intégré de construction qui comprendra à terme des maisons unifamiliales et du multi logements;
- ATTENDU que le projet de phase 2 devra faire l'objet d'une autorisation lorsque ce dernier sera déposé pour analyse ;
- ATTENDU qu'il est obligatoire que l'immeuble soit subdivisé avant que la demande de permis de construction soit déposée;
- ATTENDU que le projet de construction est conforme à la réglementation en vigueur;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil diffère sa décision sur ce projet de construction pour deux maisons unifamiliales et correspondant à la phase 1 du projet intégré au 197, rue Papineau.

Les membres du conseil sont interpellés par ce projet de construction intégrés qui comptera à terme une 2^e phase de plusieurs unités de logement. Plus d'information est nécessaire pour prendre une décision éclairée à ce sujet.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2023-10-431 DEMANDE DE PIIA 2023-0012 : TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEUR AU 156, RUE HENRI-BOURASSA : DÉCISION

- ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 400 est situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;
- ATTENDU que le requérant souhaite faire des rénovations extérieures à la propriété et que le projet soit assujéti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de PIIA 2023-0012 pour la rénovation extérieure du bâtiment et plus précisément :

- Peinture du revêtement de bois existant couleur de cèdre naturel
- Remplacement du bois noir par du vinyle de couleur manoir
- Remplacement des soffites et fascia par un revêtement noir
- Nouvelle galerie avant en bois traité de même dimension avec gardes corps en aluminium noir et en bois traité
- Remplacement de la porte avant, noir avec vitraux
- Suggestion de procéder à un aménagement paysagé en façade

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2023-10-432 DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE CPTAQ 79728 POUR LE 772, CHEMIN SAINT-HYACINTHE-DÉCISION

- ATTENDU que le requérant, M. Gabriel Paquette souhaite organiser des événements en tout genre dont certains de type festival de musique sur le lot 4 998 133 ;
- ATTENDU que la demande concernant le nouvel usage est pour la superficie totale du lot 4 998 133 soit 23 657m² pour être utilisé à des fins de location autres qu'agricoles lors d'évènement ponctuels ;
- ATTENDU qu'une installation septique est déjà existante sur le lot 4 998 133 ;
- ATTENDU que le bâtiment résidentiel est alimenté en eau potable par un puits ;
- ATTENDU que le projet soumis n'est pas prévu à la réglementation de zonage de la municipalité ;
- ATTENDU que les propriétaires ont déposé une demande à la CPTAQ portant le numéro 79728 ;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme appuie la demande d'autorisation portant le numéro 79728 de monsieur Gabriel Paquette par procuration présentée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour obtenir un droit d'usage événementiel autre que l'agriculture sur le lot 4 998 133 située au 772, chemin Saint-Hyacinthe à Papineauville.

Les conditions de cet appui sont :

- Deux événements annuels de type festival par année qui devront faire l'objet d'une autorisation du conseil municipal au préalable.
- Transmission d'un communiqué sur les événements à venir aux propriétaires environnants, à la municipalité ainsi qu'aux différents services d'urgences pour les événements de plus de 100 personnes ;
- Obligation de prévoir des installations sanitaires conformes pour chacun des événements ;
- Que les installations soient planifiées de manière à réduire au minimum l'impact sonore autour du site ;
- Que l'usage de type camping ne soit que ponctuel lors des événements ;
- Que les propriétaires doivent détenir les autorisations ou permis des différentes instances tels permis d'alcool et autres au besoin ;
- Que les propriétaires s'assurent de détenir une assurance responsabilité civile et qu'une copie soit remise à la municipalité et ce, à chaque renouvellement ;
- Que la municipalité s'autorise un droit de regard et d'inspection lors des événements afin de s'assurer que les éléments mentionnés soient respectés.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 2023-10-433 DEMANDE DE DÉMOLITION 2023-0015 : 397 RUE PAPINEAU

- ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;2023-0015
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire la démolition complète du bâtiment principal et que le projet est assujéti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 pour le secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;

ATTENDU que la demande de démolition est exemptée d'une décision du comité de démolition puisqu'un rapport de la compagnie Inspections Baizana du 20 juillet 2023 note des lacunes de sécurité importante et recommande la destruction du bâtiment;

ATTENDU qu'un projet préliminaire a été fourni pour la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande PIIA 2023-0015 pour la démolition complète du bâtiment principal situé au 397, rue Papineau qui devra être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Conseil demande que le sol dégagé soit en bon état et qu'une demande officielle pour la reconstruction d'un bâtiment multifamilial soit présentée dans les meilleurs délais considérant la pénurie de logement dans la municipalité.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2023-10-434 FÊTE DE L'HALLOWEEN : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU que la municipalité de Papineauville souhaite organiser une activité d'Halloween et que les sommes ont été prévues au budget 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise une dépense de 2 000.00 \$ plus taxes pour la décoration et l'animation du parc Henri-Bourassa lors de la fête de l'Halloween en collaboration avec la corporation des loisirs de Papineauville.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70296 998 : Halloween

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 2023-10-435 SOIRÉE CINÉMA HORREUR : AUTORISATION DE DÉPENSE-

ATTENDU l'organisation d'une soirée cinéma d'horreur pour adolescents le 13 octobre prochain et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise la tenue d'un soirée cinéma pour adolescents vendredi le 13 octobre à la salle Desjardins de la Petite-Nation.

Qu'une dépense et un déboursé de 605.00\$ + taxes à la compagnie ACF-FILM soient autorisés pour l'acquisition de deux licences de diffusion.

Les heures d'utilisation de la salle Desjardins de la Petite-Nation seront prises à même la banque d'heures de la municipalité.

Les fonds seront pris dans le poste budgétaire 02 70294 996 : Commission Jeunesse

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2023-10-436 SOIRÉE CHASSOMANIAK 2024

ATTENDU l'intérêt de la compagnie Chassomaniak de tenir une 9^e soirée films de chasse à Papineauville;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise monsieur Patrick Chartrand, à entreprendre les démarches nécessaires avec les entreprises Chassomaniak pour la tenue d'une soirée vendredi le 1er mars 2024 au centre communautaire.

La municipalité conservera 100% des profits du bar lors de cette soirée ainsi qu'un pourcentage sur la vente de billets, selon le nombre de billets vendus.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2023-10-437 SOUPER STEAK : REDDITION DE COMPTE ET VERSEMENT DES PROFITS À LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAUVILLE/SAINTE-ANGÉLIQUE

ATTENDU que la seconde édition du souper steak de la municipalité de Papineauville s'est tenue le 9 septembre 2023 ;

ATTENDU que les profits de cet événement seront remis cette année à la corporation des loisirs de Papineauville pour, notamment, l'organisation du Noël des enfants ;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique entérine la reddition de compte de l'évènement et autorise le versement d'un montant de 1 472.79 \$ à la corporation des loisirs de Papineauville/ Sainte-Angélique.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2023-10-438 RENOUELEMENT ANNUEL DES PÉRIODIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des magazines périodiques de la bibliothèque et la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé de 385.79\$ \$ plus taxes pour le renouvellement des périodiques à la bibliothèque.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70230 680 : Achats de livres et périodiques.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2023-10-439 TABLES RONDES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que des tables au centre communautaire doivent être remplacées et que des sommes ont été prévues au budget 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique, autorise une dépense et un déboursé de 2 390.00 \$ plus taxes chez Imprimerie Papineauville pour l'achat de 10 tables rondes.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 527 : Entretien et réparation d'ameublement

La fondation Louis-Joseph-Papineau assumera la moitié du coût d'achat, conditionnellement à la possibilité de pouvoir les emprunter une fois par année lors de la tenue de son souper annuel.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2023-10-440 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ DU SYMPOSIUM D'ART IN SITU

Madame la conseillère Béatrice Cardin donne une motion de félicitations aux membres du comité du Symposium d'Art in situ qui s'est tenu à Papineauville du 9 au 17 septembre 2023.

Céline Forget, Émilie Laverdière, Catherine Lacroix, Carl Bernier, Jocelyn Simard Rochefort pour le centre d'action culturel de la MRC Papineau

Marie-France Bertrand pour la MRC Papineau

Jonathan Desbiens, régisseur

Robert Desbiens et Patrick Chartrand, municipalité de Papineauville

Une motion de remerciement aussi pour les artistes et le lègue de leurs œuvres.

Laurence Petit, Martine-Carole Gagnon, Hélène Béland-Robert, Michael Kinghorn, Eric Lapointe, Jonathan Bouchard et Denis Charrette.

8.8 2023-10-441 MOTION DE FÉLICITATIONS : PREMIÈRE ÉDITION DU PARCOURS ON COURT

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne une motion de félicitations au responsable des loisirs monsieur Patrick Chartrand, à la corporation des loisirs de Papineauville-Sainte-Angélique, à Prévention C.E.S.A.R. Petite-Nation et au club athlétique Petite-Nation pour l'organisation de la première édition de Parcours on court, course à obstacles qui s'est tenue le samedi le 23 septembre dernier où 130 participants sont venus s'amuser.

8.9 2023-10-442 MOTION DE REMERCIEMENT : ENTREPRISE FYKA

Monsieur le conseiller Danny Monette donne une motion de remerciement à l'entreprise FYKA, émondage et abattage pour avoir fourni gratuitement la machinerie, le matériel et la main d'œuvre lors de la fabrication des obstacles pour l'événement Parcours on court, course à obstacles, samedi le 23 septembre 2023.

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

2023-10-443 PARC OMEGA : APPUI

Il est unanimement proposé qu'une lettre d'appui soit envoyée au Parc Omega dans le cadre du Programme d'aide à la Relance de l'Industrie Touristique (PARIT)

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.1.1 2023-10-444 DÉPÔT DE CORRESPONDANCE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale dépose une correspondance de la Commission municipale du Québec faisant suite à une enquête en éthique et déontologie visant monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière.

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

Débute à 14h50 et se termine à 14h55.

9.3 2023-10-445 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 14h55.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 10 octobre 2023.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André-David, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 10 octobre 2023

Paul-André David
Maire